

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
Spécialité **Educateur Sportif**
Mention : **ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS**

CONTENU DE LA FORMATION - Apports théoriques et pratiques répartis en 4 UC (Unités Capitalisables) :

UC 1 : Encadrer tout public dans un lieu et toute structure

Communiquer dans les situations de la vie professionnelle

Prendre en compte les caractéristiques des publics dans une démarche d'éducation à la citoyenneté

Contribuer au fonctionnement d'une structure

UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

Concevoir un projet d'animation

Conduire un projet d'animation

Évaluer un projet d'animation

UC 3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention
« Activités Physiques pour tous »

Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

UC 4 : Mobiliser les techniques de la mention « Activités Physiques pour tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention

Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention

Garantir des conditions de pratique en sécurité

CONDITIONS D'ACCÈS ET CERTIFICATION

L'entrée en formation est conditionnée par la réussite à un **Test d'Exigences Préalables** (épreuves sportives) + sélection de l'institut. Les dates seront précisées sur www.ifmshauteville3s.fr

Pas de diplôme requis. Accessible dès 17 ans.

DATES EXTRÊMES DE LA FORMATION

Du 02.09.2019 au 08.09.2020

RYTHME DE LA FORMATION ET LIEUX DE STAGE

- Rythme alterné entre l'organisme de formation et le milieu professionnel
- Structures professionnelles, collectivités territoriales, centres de loisirs, centres de vacances, bases de loisirs, associations, centres sociaux, structures privée, clubs sportifs...

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Le **dossier d'inscription complet** devra être remis à l'IFMS **avant le 25 mai 2019.**

Ce dossier est disponible sur notre site internet :

www.ifmshauteville3s.fr/informations/demande-d-inscription/

INFORMATIONS

Consulter notre site : www.ifmshauteville3s.fr

Fiche Métier : BPJEPS Educateur Sportif mention Activités Physiques pour Tous

L'animateur / éducateur d'activités physiques et sportives pour tous a pour mission d'encadrer des activités de découverte, de développement et de maintien des capacités physiques dans une dynamique de groupe. Son public va de la petite enfance au troisième âge, auquel il doit proposer des sports adaptés à leur âge et à leurs goûts, dans un objectif de bien-être et de santé publique.

REFERENTIEL D'EMPLOI

L'animateur en activités physiques pour tous exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant des supports techniques des activités physiques ou sportives dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

- 1- *L'animateur encadre tout type de public dans une pratique de loisirs. Il accueille et informe les publics. Il oriente les publics vers des solutions adaptées.*
- 2- *Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation. Il conduit et accompagne un projet d'animation et/ou des projets collectifs. Il conduit et accompagne un projet d'animation en encadrant des activités visant le développement et le maintien des capacités physiques individuelles dans un objectif de santé, et de bien-être. Il conduit des actions de découverte, de sensibilisation et d'initiation à des activités physiques ou sportives diversifiées dans les trois domaines suivants : les **activités physiques d'entretien corporel**, les **activités physiques à caractère ludique** et les **activités physiques en espace naturel**.*
- 3- *Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation. Il participe à la gestion et à la promotion des activités.*

LIEUX D'EXERCICE ET STATUTS

- L'animateur d'activités physiques pour tous exerce ses fonctions au sein de structures privées du secteur associatif ou marchand, au sein de la fonction publique territoriale ou au titre de travailleur indépendant. Il peut intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire pour assister l'équipe pédagogique.
- Dans des structures publiques ou privées :

L'animateur peut exercer dans toute structure, publique ou privée, dont le métier est la promotion des APS (activités physiques et sportives) : collectivités locales, associations sportives, structures de vacances, bases de loisirs, hôtellerie de plein air, comités d'entreprises, établissements intégrant les APS comme activités de prévention pour la santé et contre les conduites à risques...

- Rythmes variables selon son lieu d'exercice :

S'il est à la tête ou salarié d'une association, ses horaires sont découpés, irréguliers et décalés (soir ou week-end). Il peut également multiplier les déplacements pour assurer ses cours. Il débute fréquemment par des contrats à temps partiel, pouvant être cumulés, avec évolution progressive vers le temps plein. Ailleurs, son rythme de travail peut être fortement lié au rythme scolaire (éducateur territorial) ou au contraire connaître une forte saisonnalité (éducateur en centre de vacances).

- Des publics divers, seul ou en équipe

Autonome, il intervient auprès de groupes diversifiés : enfants, adolescents, adultes, retraités... parfois en lien avec d'autres intervenants (éducateurs, parents, institutions, partenaires...).

Codes des fiches ROME les plus proches : G1204 : Éducation en activités sportives

REGLEMENTATION D'ACTIVITES

L'activité de l'animateur est soumise à l'application de l'article L 212-1 du code du sport qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BP JEPS.